

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°7 DU 27 JUIN 2015

SAISON 2014/2015

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA, Brigitte GEILER

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Albert CHARPENTIER, Frédéric DUBOIS, Alain GRIGUER, Jean-Louis LARZUL, Alain ARIA, Richard GOUX, Claude ROCHE

Excusés :

Mesdames :

Virginie MOINEAU, Zélie AMARD

Messieurs :

Jean-Michel BARRE, Didier CHENOUN, Fabrice CHARCHAUDE, Francis DRUENNE, Pierre MERCIER

La séance est ouverte à 10h.

La Présidente, après avoir remercié les présents, rappelle que cette réunion est un peu particulière, elle fait suite au vote de défiance lors de la dernière Assemblée Générale et s'inscrit dans la gestion des affaires courantes de la Fédération.

Conformément aux Statuts, le Président, le Secrétaire Général et le Conseil de Surveillance gèrent les affaires courantes jusqu'à la mise en place d'une nouvelle équipe. Le président ayant démissionné seul le Secrétaire Général assure cette tâche avec le Conseil de Surveillance. Il est bien précisé que le rôle de « mandataire social » qui lui a été attribué lors de la dernière Assemblée Générale ne lui donne pas une place ou des droits particuliers.

Durant cette période, seules doivent être « **expédiées** » les affaires courantes.

L'article 14 du Règlement Intérieur précise que le Conseil de Surveillance est représenté par **une délégation de celui-ci**.

La délégation avait déjà été envisagée à la suite de l'Assemblée Générale de PLEUMEUR BODOU. Elle était composée de la Présidente, Madame Aline GEMISE-FAREAU et du Secrétaire du Conseil de Surveillance Monsieur Philippe VENDRAMINI.

Cette délégation est confirmée à l'unanimité, étant entendu qu'à tout moment, si les circonstances l'exigent, le Conseil pourra être réuni ou consulté par voie électronique.

Les deux membres de la délégation font part ensuite aux autres membres du Conseil des difficultés qu'ils rencontrent pour mener à bien leurs Tâches.

- Difficultés pour obtenir des informations
- Décisions prises sans concertation préalable
- Conseil de Surveillance perçu parfois comme un « opposant »
- Décisions prises en réunion non appliquées
- Fonctionnement hiérarchique trop marqué avec le Secrétaire Général
- Inquiétudes sur le retard pris par les services comptables, lié principalement aux nombreuses écritures découlant du paiement direct

Ils informent les membres du Conseil, du fonctionnement qui repose principalement sur le DIRECTEUR GENERAL, Directeur qui en a certes le titre mais pas la responsabilité juridique qui incombe toujours au Président.

Cette remarque entraînant un certain nombre de conséquences sur la responsabilité du groupe de gestion des affaires courantes et notamment du Conseil de Surveillance.

La mission ne consiste pas à remettre en cause un mode de fonctionnement, qui a peut-être sa raison d'être, mais elle entraîne la responsabilité du Conseil de Surveillance pendant cette période, responsabilité qui pourrait être assimilée à celle conférée à un mandataire judiciaire. Durant cette période des aménagements de fonctionnement sont donc indispensables.

Pour cela le Conseil doit donc disposer de toutes les informations. Les décisions devant être prises en commun et officialisées.

C'est pour toutes ces raisons qu'un compte rendu détaillé est établi à chaque réunion, réunions que nous avons souhaité hebdomadaires.

Autre remarque sur les difficultés rencontrées et l'opposition qui nous est imputée, le souhait (compréhensible) ressenti par l'équipe en place de poursuivre la gestion déjà engagée, y compris sur des axes politiques, alors que nous, nous devons nous limiter à l'expédition des affaires courantes.

Dernière difficulté, celle liée au vote en Assemblée Générale du budget, quelque peu contradictoire à certains titres avec le vote de défiance.

La Présidente et le Secrétaire rapportent sur les trois premières réunions, sachant que les Comptes rendus officiels seront transmis aux membres du CS au fur et à mesure de leur validation.

Les principaux points :

- Les contrats en cours seront bien sûr poursuivis, par contre aucun nouveau contrat ne pourra être signé, ce qui concerne notamment les contrats de travail et les conventions avec les fonctionnaires.
- Le groupe des affaires courantes a donné son accord pour la poursuite des négociations avec des partenaires financiers sachant qu'il ne sera pas en mesure de signer un nouveau contrat de partenariat. Une exception pour le contrat GENERALI, considéré comme « bouclé » depuis plusieurs semaines. Devant l'importance de cet acte le Conseil a été consulté par voie électronique et a donné son accord à l'unanimité. Le présent PV reprend cet accord.
- Les postes de chargé de mission auprès du Président tombent. Seules les commissions centrales peuvent continuer leurs missions.

Le poste de chargé de mission Beach était un sujet de divergence. Le Conseil de Surveillance ne voyant pas la raison motivant le maintien de ce poste plus que les autres. Le problème était d'autant plus important que des dépenses étaient liées à cette fonction.

Le Conseil de Surveillance a donc été consulté par voie électronique sur ce point et a décidé à une très forte majorité de mettre fin à cette mission.

- Licence pro.

Aucun accord n'a pu se faire avec la LNV sur le montant de cette licence. Le groupe des affaires courantes n'a pu que constater ce désaccord.

A signaler l'impact budgétaire relativement important puisque le budget voté à PERIGUEUX prévoyait 270 euros par licence !!

- Licence pour tous.

Création décidée par la dernière assemblée générale et soumise à la CCSR, qui en l'état ne peut la valider.

- Diffusion du PV de l'Assemblée Générale :

Une demande a été faite auprès du Secrétaire Général pour la diffusion du PV de l'Assemblée Générale avec le résultat détaillé de chaque vote.

Les délégués du CS sont partagés sur cette diffusion et consultent donc les autres membres du Conseil.

Après discussions et échanges le Conseil de Surveillance se prononce à la majorité pour la diffusion aux présidents de ligues et aux délégués de GSA à l'Assemblée Générale.

PROCESSUS ELECTORAL :

Les représentants du CS ont indiqué que le groupe des affaires courantes ne devait pas s'immiscer dans le processus électoral, qui relevait exclusivement de la commission électorale.

AUTRES POINTS :

Suivi financier DTN

Le budget (et son suivi) n'a pas été communiqué à notre responsable du suivi budgétaire au sein du CS.

Ces documents sont indispensables pour que le Conseil de Surveillance puisse exercer sa mission.

ETAT DES LICENCES

Situation préoccupante, le dernier état faisant apparaître une baisse de 3 % des licences « compétition ».

Tableau de bord social (juin inclus)

Remis et commentés en séance.

SUIVIS FINANCIERS

La réunion de préparation s'est déroulée comme d'habitude la veille du CS. Les informations sur le suivi budgétaire ont été communiquées. Cependant compte tenu de la période particulière et du rôle du Conseil de Surveillance durant cette période un contrôle rapide a aussi été fait sur les différents engagements et règlements. Certains contrats ont également été examinés.

FIN DE LA REUNION à 16h30.

La Présidente du CS
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de Séance
Philippe VENDRAMINI